



PROCES-VERBAL DU 16 MAI 2013 A 20H00 A LA BIBLIOTHEQUE DE L'ESPLANADE

Présidence : Madame Chantal Landeiro

La Présidente souhaite la bienvenue aux personnes présentes ce soir et annonce l'enregistrement de cette séance ce qui est accepté à l'unanimité par tous les membres.

La Présidente remercie le Directeur d'accueillir cette séance à l'Esplanade.

Ordre du jour :

1. Appel.
2. Acceptation de l'ordre du jour.
3. Approbation du procès-verbal du 28 février 2013.
4. Lecture de la correspondance reçue.
5. Réactualisation du règlement du Conseil d'établissement.
6. Liste d'accompagnants pour les camps et courses d'école.
7. Liste pour les lieux de stages en entreprise.
8. Point de situation de la part de la Direction.
9. Point de situation de la part de l'AISE.
10. Divers et propositions individuelles.
11. courrier par les représentants des parents d'élèves pour l'assemblée de parents de la rentrée prochaine.
12. Fixer notre agenda futur.

1. Appel :

La secrétaire procède à l'appel : 13 présents et 3 excusés.

2. Acceptation de l'ordre du jour :

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité tel que présenté.

3. Approbation du procès-verbal du 28 février 2013:

Le procès-verbal du 28 février 2013 est accepté à l'unanimité tel que présenté.





4. Lecture de la correspondance reçue

La Présidente a reçu un courriel, le 2 mai 2013, de la part de Mme Swann. Ce courriel l'invitait à participer, le 30 mai 2013, à une séance de création de l'association des parents d'élèves. La Présidente n'a pas pu participer à cette séance, cependant, elle se réjouit de la mise en place de cette association.

5. Réactualisation du règlement du Conseil d'Etablissement

Le Conseil d'Etablissement proposera une modification de son règlement au Comité de Direction de l'AISE qui le validera puis le transmettra au Conseil Intercommunal de l'AISE qui à son tour le validera et le transmettra au Conseil d'Etat.

Mme Seppey propose à tous les membres une modification des dispositions légales.

Il est décidé que les dates des séances ainsi que les procès-verbaux du Conseil d'Etablissement soient publiés sur le site Internet de l'AISE dans la rubrique Conseil d'Etablissement.

Les articles 1 à 29 sont passés en revue et les membres du Conseil d'Etablissement décident de reprendre le règlement depuis l'article 30 jusqu'à l'article 44 lors de la prochaine séance.

6. Liste d'accompagnants pour les camps et courses d'école

Lors de la séance précédente, il a été décidé de fournir une liste d'accompagnants pour les camps et courses d'école à la Direction de l'Esplanade.

Aucun membre ne propose d'accompagnants et la Présidente a trouvé quatre accompagnants potentiels.

La Présidente rappelle que le Conseil d'Etablissement n'a pas beaucoup de compétences. Dès lors, il est important que tous les membres s'impliquent dans les décisions prises lors des séances.

La Présidente propose de mettre à jour cette liste, par le biais de la secrétaire, tout au long de l'année.





7. Liste pour les lieux de stages en entreprise

La Présidente propose, dans le même esprit que la liste d'accompagnants pour les camps, d'envoyer un courrier aux entreprises locales afin de décrocher des stages pour les élèves de 8^{ème} année. Cette proposition est acceptée par tous les membres.

Pour rappel, ces stages sont proposés aux élèves afin de préparer leur orientation professionnelle. Deux semaines par année peuvent être prises par les élèves pour participer à ces stages.

Après discussion, il est décidé de ne pas poursuivre cette démarche afin de ne pas faire un doublon avec le service d'orientation professionnelle.

8. Point de situation de la part de la Direction :

La brochure annuelle est en cours de préparation et M. Wettstein propose aux membres du Conseil d'Etablissement d'envoyer leurs éventuelles modifications avant le 31 mai 2013.

Le règlement de l'Etablissement sera modifié afin d'être adapté à tous les niveaux et non pas qu'aux niveaux secondaires comme c'est le cas actuellement. Le Conseil d'Etablissement pourra donner son avis sur ce nouveau règlement.

M. Wettstein annonce la future création d'un conseil des élèves.

Les cours facultatifs seront supprimés afin de laisser place à des « ateliers blocs ». Ces cours permettront aux élèves de découvrir plusieurs activités différentes durant l'année scolaire.

Les horaires scolaires ne subiront pas de changements et sont calés sur les horaires de bus.

M. Wettstein annonce une délocalisation des élèves de 8H sur la Commune de Vich. Il faut savoir que l'enclassement est compliqué cette année et que l'ensemble de l'Etablissement scolaire sera complet.





L'école sera fermée durant la pause de midi soit de 12h00 à 13h00. M. Wettstein a informé le Comité de Direction de l'AISE que la sortie de tous les élèves à la même heure risque de créer des problèmes dans le village.

9. Point de situation de la part de l'AISE :

La Présidente annonce que le Comité de Direction a été sensibilisé au problème du nombre d'élèves présents en même temps à Begnins durant la pause de midi. Il faut être conscient que l'Esplanade est une école secondaire et que l'on ne peut pas obliger les élèves à se rendre à un endroit précis.

Le Comité de Direction va mettre en place des structures d'accueil, tout comme cette année à la buvette du foot, mais leur fréquentation n'est pas obligatoire.

Pour cette rentrée scolaire 2013-2014, L'AISE a mis à disposition de l'Esplanade des salles de classes sur la Commune de Vich et ceci suite à la demande de la Direction de écoles de disposer de plus de locaux à Begnins. La solution d'installer de nouveaux éléments modulaires ayant été refusée, la Direction a entendu la demande de l'AISE et les élèves de 8H seront donc déplacés à Vich.

Le Comité de Direction de l'AISE est en cours de discussion afin de mettre à disposition des élèves une cantine à Vich dès la rentrée scolaire.

Suite à une question posée par l'une des membres du Conseil, en ce qui concerne les futurs tarifs de cette cantine, la Présidente répond que le prix des repas n'est pas le même pour les élèves de niveau primaire car il y a une surveillance des élèves. Pour le niveau secondaire il n'y a pas les mêmes exigences de surveillance ce qui a un impact sur le prix des repas.

Une autre membre du Conseil relève que les élèves secondaires paient actuellement CHF 8.00 par repas. En étant déplacés à Vich, les repas seront facturés plus cher aux parents et certains d'entre eux ne vont pas accepter cette modification de prix. La Présidente en prend note et transmettra cette information au Comité de Direction de l'AISE.

Suite à des inquiétudes émises par les représentants des parents d'élèves, La Présidente confirme que tous les élèves pourront être accueillis, s'ils le souhaitent, durant la pause de midi sur le site de Begnins et également sur le site de Vich.





Le rapport d'activité du Conseil d'Etablissement, ayant été accepté à la majorité par notre Conseil suite à un vote par « doodle », il sera présenté au Conseil Intercommunal le 23 mai 2013.

Les constructions scolaires sur la Commune de Begnins avancent, le nouveau bâtiment devrait être utilisable à la rentrée 2014-2015. Ce bâtiment offrira 7 classes et un « réfectoire-cantine ».

10. Divers et propositions individuelles :

La parole n'est pas demandée.

11. Courrier par les représentants des parents d'élèves pour l'assemblée de parents de la rentrée prochaine

La Présidente rappelle que les membres du Conseil d'Etablissement doivent mettre en place une assemblée de parents.

Mme Swann annonce que, pour l'organisation de la création d'une association de parents d'élèves pour notre arrondissement, la salle de Fleuri a été demandée et serait louée pour la somme de CHF 260.00. Serait-il possible de trouver une salle gratuitement dans une Commune ?

La Présidente propose à Mme Swann de retourner au secrétariat de la Commune de Begnins afin de reformuler sa demande. Ou de s'adresser à une autre Commune. Elle relève également qu'il ne serait pas judicieux de mélanger la création d'une association de parents d'élèves avec l'assemblée de parents que notre règlement demande d'organiser une fois par an.

Après discussion, il est décidé que cette assemblée ne sera pas effectuée sur 2013, afin de laisser la priorité à la mise sur pied de l'association de parents d'élèves.

Par contre cette assemblée devra avoir lieu durant l'année 2014.





12. Fixer notre agenda futur :

La prochaine séance du Conseil d'Etablissement aura lieu le 3 octobre 2013 à 20h00 à la bibliothèque de l'Esplanade à Begnins.

La Présidente remercie toutes les personnes présentes ce soir.

La séance est levée à 22h55.

Pour le Conseil d'Etablissement de L'AISE

Chantal Landeiro

Vanessa Wicht

